



Traité Békhorot

Michna 8 - Chapitre 2

אַחַת בְּכָה וְאַחַת שְׁלֹא בְכָה וְיָלְדוּ שְׁנֵי זָכָרִים, אֶחָד לוֹ וְאֶחָד
לָכֶהָן. רַבִּי טַרְפוֹן אוֹמֵר, הַכֹּהֵן בּוֹרֵר {יג} לוֹ אֶת הַיֶּפֶה. רַבִּי
עֲקִיבָא אוֹמֵר, מִשְׁמַנִּין בִּינֵיהֶן, וְהַשְּׁנֵי יִרְעָה עַד שִׁסְתְּמָאב. וְחִיב
בְּמִתְנֹת. רַבִּי יוֹסִי פּוֹטֵר, שֶׁהִיא רַבִּי יוֹסִי אוֹמֵר, כָּל שֶׁחֲלִיפִיו בִּיד
כֹּהֵן, פְּטוֹר מִן הַמִּתְנֹת. רַבִּי מֵאִיר מְחִיב. מִת אֶחָד מֵהֶן, רַבִּי
טַרְפוֹן אוֹמֵר, יִחַלּוּקוּ. רַבִּי עֲקִיבָא אוֹמֵר, הַמוֹצִיא מִחֲבֵרוֹ עָלָיו
הַרְאִיָּה. זָכָר וְנִקְבָּה, אֵין כָּאן לָכֶהָן כָּלוּם:

Si l'une[de ses brebis]avait[déjà]mis bas et qu'une autre n'avait pas mis bas[auparavant, et qu'elles aient donné naissance à deux mâles, il gardera l'un des mâles]et[en donnera un]au Kohen. Rabbi Tarfon dit : Le Kohen choisit le meilleur[des deux]. Rabbi Akiva dit : Ils évaluent[la valeur des agneaux]entre eux[et le Kohen prend le plus maigre des deux]. Et le deuxième[agneau doit]paître jusqu'à ce qu'il ait des défauts,[après quoi il pourra l'abattre et le manger]. Et[lorsqu'il abat l'animal], il est obligé de se faire retirer les dons[dus au Kohen]. Rabbi Yossé le considère comme exempté[de donner ces cadeaux], comme le dit Rabbi Yossé : [En ce qui concerne]tout[animal]dont les remplacements sont en possession d'un Kohen,[son propriétaire]est exempté de [la mitswa d'offrir]des[cadeaux au Kohen]. Et Rabbi Meïr le considère comme obligé[d'offrir les cadeaux]. Si l'un des[animaux]mourait, Rabbi Tarfon dit : [Le Kohen et le propriétaire]se partagent[la valeur de l'agneau restant]. Rabbi Akiva dit : [Puisqu'il y a une incertitude à qui il appartient, il reste en possession du propriétaire], car la charge de la preuve repose sur le demandeur. Si un mâle et une femelle[sont nés ensemble, tout le monde s'accorde sur le fait que]le Kohen n'a rien ici,[car peut-être que celle qui a déjà accouché a enfanté le mâle, et celle qui n'a pas accouché a enfanté la femelle, auquel cas ni l'un ni l'autre aura le statut de premier-né].



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions